

Quarante-septième session

23 janvier 1971

Point 3.5 de l'ordre du jour



BUDGET EFFECTIF PROPOSE POUR 1972

(Projet de résolution proposé par Sir George Godber)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné dans le détail le projet de programme et de budget présenté par le Directeur général pour 1972 conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution;

Considérant les observations et recommandations formulées au sujet de ces propositions par le Comité permanent des Questions administratives et financières; et

Préoccupé de l'importante augmentation des contributions des Membres pour 1972 qui résultera de l'application du relèvement des traitements des catégories professionnelles,

1. TRANSMET à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé le projet de programme et de budget proposé par le Directeur général pour 1972, avec ses propres observations et recommandations;
2. PRIE le Directeur général de revoir le programme et le budget, compte tenu des discussions qui ont eu lieu au Conseil exécutif, et de faire rapport à l'Assemblée de la Santé sur la possibilité pratique de modifier le programme de façon à réduire les dépenses totales requises; et
3. RECOMMANDE à l'Assemblée de la Santé d'approuver pour 1972 un budget effectif de \$82 805 000, sous réserve des réductions qui pourront se révéler possibles à la lumière du rapport du Directeur général.